

La version que vous consultez n'est pas définitive. Cette fiche d'activité peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

4.00 crédits	30.0 h	Q1
--------------	--------	----



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Woluwe
Thèmes abordés	<p><u>Partie 1</u> Notions de base en analyse de risques et en ergonomie, ambiances sonores et lumineuses</p> <p><u>Partie 2</u> Vibrations, ambiances thermiques, postes de travail informatisés, sédentarité</p> <p><u>Partie 3</u> Activité et charge physiques, prévention des troubles musculosquelettiques</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. • Comprendre les principes de l'ergonomie et de son intégration dans l'analyse des risques au travail : comprendre les concepts fondamentaux et la manière dont le contenu et les environnements de travail peuvent être conçus ou corrigés pour améliorer la sécurité, la santé et le bien-être au travail. 2. • Connaître les dispositions légales du Code du bien-être au travail qui font référence à l'ergonomie. 3. • Évaluer les risques au travail en incluant une approche ergonomique : apprendre à identifier, étudier et évaluer les risques dans les différents environnements de travail en incluant notamment l'analyse des postes de travail, des équipements et des tâches. 4. • Choisir les outils et les méthodes les plus appropriés en fonction des situations de travail et des niveaux d'étude de risques (dépistage, observation, analyse et expertise). 5. • Identifier les situations où une approche ergonomique plus spécialisée et/ou multidisciplinaire est nécessaire. 6. • Proposer des mesures de prévention et de protection au travail qui mettent en œuvre des solutions ergonomiques et en assurer leur suivi. 7. • Appliquer ces approches dans le cadre des ambiances sonores, lumineuses, thermiques et des vibrations au travail. 8. • Appliquer ces approches pour les postes de travail informatisés et pour la prévention de la sédentarité. 9. • Appliquer ces approches pour l'étude des activités et charges physiques et pour la prévention des troubles musculosquelettiques. <p><u>Acquis du programme</u> Ce cours contribue aux objectifs d'apprentissage 2.5 du programme du master de spécialisation en médecine du travail.</p>

Faculté ou entité en charge:

FSP

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en médecine du travail	METR2MC	4		